



HAUT COMMISSARIAT

COMPTE RENDU DU WEBINAIRE RÉGIONAL

« Ensemble pour la Protection et la Restauration de la Falémé »

Bassin du Fleuve Sénégal

«Harmonisation et Coordination des Actions à travers l'instauration d'un dialogue concerté et consensuel pour des solutions possibles aussi bien pour la restauration et la préservation d'un milieu naturel dégradé que pour le soutien aux moyens de subsistance des communautés locales»

OMVS, 16 Décembre 2024

INTRODUCTION

Le fleuve Sénégal, constitué de trois principaux affluents que sont le Bafing, le Bakoye et la Falémé, vit présentement une situation critique liée au développement de l'orpaillage informel et d'autres formes de pollution.

Face à cette situation, le Haut-Commissariat (HC) de l'OMVS a organisé des missions de terrain en 2015 et 2018, suivies d'un voyage de presse en 2019 dans les zones d'orpaillage sur la Falémé. Une étude portant sur la caractérisation de l'orpaillage sur la Falémé a été réalisée et validée en octobre 2023. Par la suite, les services techniques des quatre Etats membres et les Gouverneurs des trois principales régions concernées du Bassin du fleuve Sénégal, à savoir Kayes au Mali, Kédougou et Tambacounda au Sénégal, en plus des structures de l'OMVS, se sont rencontrés à l'occasion d'un atelier qui a permis de définir un plan d'action issu de l'étude et de mener la réflexion sur les modalités pratiques de sa mise en œuvre.

C'est dans le cadre de la continuité de cette dynamique et en vue d'une mise à niveau de l'information et une meilleure harmonisation et coordination des interventions que le Haut-Commissariat de l'OMVS a organisé le 16 décembre 2024 un webinaire visant à élargir ce processus à toutes les parties prenantes de la problématique de l'orpaillage dans le bassin du fleuve du Sénégal et ses affluents, en particulier sur la Falémé.

Le webinaire a réuni les représentants du Haut-Commissariat et des sociétés de l'OMVS, les représentants des Cellules nationales et des Directions Nationales ou Régionales en charge de l'environnement, des mines, de l'urbanisme, de la santé et de l'eau des Etats membres de l'OMVS, les représentants des Associations et ONG intervenant sur le sujet dans le bassin du fleuve Sénégal, les représentants de certaines institutions de recherche, ainsi que les représentants de partenaires au développement (*Annexe : Liste des participants*).

1. DEROULEMENT DE LA REUNION

1.1. Démarrée à 10h 06 mn, la réunion a été ouverte par **Monsieur Mamadouba Max BANGOURA**, Haut-Commissaire Adjoint de l'OMVS, qui, après avoir salué la participation de tous les acteurs cibles, a manifesté tout le plaisir de voir se tenir le webinaire.

Il s'agit de la sauvegarde du fleuve Sénégal et de ses affluents principaux pour ainsi rendre possible notre mission, pour la survie de nos populations. L'orpaillage, au-delà de la qualité de l'eau, hypothèque le fleuve, d'où la nécessité d'en prendre conscience et de participer à sa sauvegarde. Il ne s'agit pas de nuire à l'activité qui nourrit son homme, mais de la moderniser pour qu'elle se fasse de façon écologiquement rationnelle.

Dans son allocution, Monsieur le Haut-Commissaire Adjoint de l'OMVS a rappelé le financement obtenu de l'AFD pour réaliser l'étude validée en octobre 2023. Il a présenté le contexte de la réunion en rappelant

l'importance de la Falémé sur laquelle sera réalisé le futur barrage hydroélectrique de Gourbassi et l'urgence de réagir de façon réfléchie pour sauvegarder la ressource et par voie de conséquence, les hommes et l'environnement. Pour Monsieur BANGOURA, la rencontre permettra le partage et le dialogue autour du plan d'actions issu de l'étude sur l'orpaillage et son impact dans la Falémé, notamment sa mise en œuvre de façon coordonnée et efficiente. Après avoir remercié tous les participants pour leur engagement, il a déclaré ouvert le webinaire.

1.2. Suite à son allocution, **un film sur la situation de la Falémé face au phénomène de l'orpaillage** a été projeté. Il a été suivi de la présentation du **plan d'actions prioritaires de l'étude sur la caractérisation de l'orpaillage dans la Falémé** par Mr Ababakar MBAYE, Directeur de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD) au Haut-Commissariat de l'OMVS, avec comme rappel les données clés du bassin et le contexte de la gestion et de l'aménagement des ressources du bassin du fleuve Sénégal, ainsi que le processus de prise en charge de la problématique de l'orpaillage dans la Falémé.

1.3. Par la suite, **la parole a été donnée aux représentants des différents Etats membres :**

- **La République de Guinée :** avec Monsieur Tidiane CAMARA, représentant le Coordonnateur de la Cellule nationale de l'OMVS, qui a indiqué que la problématique de l'orpaillage concerne aussi la partie guinéenne du bassin du fleuve Sénégal. Il a fait un plaidoyer pour que des actions soient prises pour la préservation des têtes de source du bassin du fleuve Sénégal. Lui succédant, Monsieur Ba de la Direction de l'Environnement, a dit que la Guinée s'est engagée sur la voie de l'organisation de l'activité d'orpaillage. En tant qu'Etat partie à la convention de Minamata notamment, la Guinée se fixe pour objectif d'instaurer une pratique de l'activité d'orpaillage sans usage du mercure.
- **La République du Mali :** Monsieur Abraham SOGOBA, représentant la Cellule nationale OMVS, a souligné l'ampleur de l'orpaillage qui va crescendo, mais l'engagement tant politique, administratif au niveau national n'a jamais fait défaut. Il faut, dès maintenant, poser les jalons pour que les orpailleurs ne gagnent plus davantage d'espace. Pour Monsieur Sega SOW, représentant le Gouverneur de Kayes, la solution doit venir du niveau local avec l'appropriation des plans de développement locaux par les maires. Enfin, Monsieur SIDIBE de la Direction Nationale de l'Hydraulique, a mis l'accent sur la solution de la réalisation du barrage hydroélectrique de Gourbassi qui permettrait de maintenir un niveau d'eau suffisant pour rendre défavorable la pratique de l'orpaillage dans le lit du fleuve.
- **Pour la République Islamique de la Mauritanie,** aucun représentant ne s'est signalé.
- **La République du Sénégal :** Monsieur Abdou Lahat DIOP, Coordonnateur de la Cellule Nationale OMVS/OMVG du Sénégal, a



évoqué que la résolution de cette problématique sera d'adopter une meilleure synergie et la mobilisation de tous les acteurs. Aussi, il a fini par rappeler le décret pris en Conseil des Ministres de l'Etat Sénégalais en juillet 2024 interdisant l'activité d'orpaillage sur 500 mètres à partir de l'affluent Falémé. Ceci, a-t-il dit, est un grand pas vers la résolution de la problématique qui nécessite des engagements stratégiques de tous les acteurs concernés. M. Diop n'a pas manqué de féliciter et d'encourager le Haut-Commissariat pour cette initiative. A sa suite, Monsieur Mamadou FADE, Secrétaire général du Réseau des maires des communes transfrontalières du bassin du Fleuve Sénégal (RMBFS), a rappelé qu'il y a eu des déguerpissements, saisis de matériel et réunions de concertation avec les acteurs à la base, toutes actions qui se complètent pour prendre en charge la situation de l'orpaillage dans la Falémé. De son côté, Monsieur Pathé DIEYE, représentant du ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique, a mis en exergue deux solutions : dupliquer la mesure décidée par le Sénégal au niveau des autres Etats membres et réaliser le barrage hydroélectrique de Gourbassi. Par rapport au Plan d'Action prioritaire, il importe, a-t-il noté, d'initier des mesures d'accompagnement portant sur l'analyse des contraintes à la mise en œuvre d'actions et solutions, en plus des EIES et l'interdiction systématique de l'activité d'orpaillage dans les zones de cours d'eau.

- Par la suite, **le Haut-Commissaire adjoint** a rassuré les Etats sur le processus de mobilisation du financement du barrage de Gourbassi avec les institutions financières arabes et islamiques. Aussi, pour rappel sur les projets de koukoutamba et de navigation, des efforts énormes sont accomplis pour aller de l'avant.

1.4. A son tour, **Monsieur Ibrahima SALL**, président du Comité de Bassin de l'OMVS et du RMBFS, a précisé que le sujet est bien pris en compte par le Réseau des maires des communes transfrontalières. Pour lui, la plateforme de dialogue, est d'une importance capitale. En effet, la voie est déjà balisée avec le renforcement des réglementations, la sensibilisation et la communication, le développement des activités alternatives adaptées dans les régions impactées, la coordination entre les Etats membres, la mise en place d'un cadre régional de concertation et de cadres communautaires de concertation.

1.5. Panel de partage et d'échange

Modérateur du panel : Monsieur Abdou Lahat DIOP, Coordonnateur de la Cellule nationale OMVS/OMVG du Sénégal

- **Paneliste 1 : Monsieur Moctar BA, Coordonnateur du Comité de Veille et d'Alerte de la Falémé (CVA)**, créé en 2017 à Kidira, pour sensibiliser les villages riverains de la Falémé à abandonner l'orpaillage informel ou à ne pas l'accepter sur son terroir. Dans son intervention, il trouve que la mesure du Sénégal est limitée, puisque selon lui, il faut mettre la mesure à une distance de 10 km du fleuve au lieu de 500 mètres et harmoniser les textes avec les pays voisins.



- **Panéliste 2 : Monsieur Moussa THIAM, Coordonnateur du Cadre de Réflexion et d'Action des Journalistes sur l'Hygiène, l'Eau et l'Assainissement du Sénégal (CRAJHEA)**, une structure fédératrice des professionnels des médias engagés en faveur de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, considère que les journalistes ont un rôle prépondérant à jouer à travers notamment, la réalisation de reportages, la coordination des activités de sensibilisation, ainsi que la mise à disposition d'une information pertinente et la formation aux niveaux national et sous régional.
- **Panéliste 3: Docteur Pape FAYE, Coordonnateur des Pôles régionaux de l'ONG Partenariat Budgétaire International (IBP) Sénégal et pays francophones**, a proposé un plan d'actions 2025 pour réduire les vulnérabilités liées à l'exploitation des ressources naturelles, notamment aurifères, et au changement climatique dans le bassin du fleuve Sénégal et celui de la Falémé en particulier. Le plan d'action proposé est articulé autour de 3 axes : i) la mise en place de cadres zonaux de concertation, de dialogue et d'apprentissage autour de la gouvernance de l'exploitation des ressources naturelles ; ii) la sensibilisation et le plaidoyer auprès des autorités nationales et de l'OMVS pour des mesures de réparation des dommages ou d'atténuation des vulnérabilités induites par les activités extractives ; iii) la production des évidences à propos des formes de vulnérabilité induites par les activités extractives en milieux fluvial et marin d'une part, et d'autre part, par le changement climatique.
- **Panéliste 4: Docteur Seydina Ousmane SENE, Directeur Exécutif de l'ONG Think Tank Consortium Panafricain d'Experts (PACE)** basée à Dakar, a proposé des activités phares qui visent essentiellement à favoriser des synergies d'actions axées sur des éléments factuels et à développer des activités alternatives au moins à la hauteur des bénéfices économiques tirés à partir des activités d'orpaillage : (i)- Mise en place d'un comité de coordination et d'harmonisation des interventions pour la programmation et l'exécution conjointe des interventions et/ou mesures également vitales pour garantir une lutte efficace ; (ii)- Réalisation d'une étude *baseline* pour faciliter le développement d'activités alternatives à la hauteur des bénéfices économiques que peuvent en tirer les populations riveraines et ;(iii) - Réalisation d'une étude *endline*, juste après l'échéance des mesures conservatoires en vigueur, pour permettre l'évaluation de l'impact réel de ces dernières sur la protection des écosystèmes, de la biodiversité et de la santé des populations dans la Falémé.
- **Paneliste 5 : Monsieur Pierre JACQUEMOT, président honoraire du Groupe Initiatives (GI) du fleuve Sénégal** regroupant six ONGs internationales françaises intervenant dans le bassin du fleuve Sénégal, a souligné le rôle d'une meilleure coordination des acteurs locaux dans la mise en œuvre des projets et initiatives GIRE en contribution des efforts pour juguler les effets négatifs de l'orpaillage.

- **Panéliste 6 : Madame Mame Khady DIOUF, Cheffe de mission au Centre de Dialogue Humanitaire (CDH)**, a proposé une évaluation de la dynamique conflictuelle qui doit être prise en compte, au regard l'existence de beaucoup de tensions pouvant déboucher sur des conflits inter et intracommunautaires. Il faut donc la mise en place des cadres de concertation et la promotion des médiations dans une approche sous régional.
- **Autres interventions :**
 - ✧ **Monsieur Fadel NDAW, ancien Expert Banque mondial en Eau et Assainissement**, a proposé un plan d'action : - (i) à court terme, renforcé avec la production de connaissances issues d'études d'impact environnemental, épidémiologique, pédologique, entre autres, pour convaincre davantage sur les conséquences néfastes de l'orpillage informel; - (ii) sur le moyen terme, en envisageant le développement d'infrastructures hydrauliques (bassins de rétention) pouvant offrir des alternatives économiques aux populations locales permettant de réduire leur dépendance à l'orpillage; - enfin, à long terme, essentiellement axé sur la réalisation barrage hydroélectrique de Gourbassi.
 - ✧ **Monseur Ndiassé SARR, directeur de la DRDR de la région de Kédougou au Sénégal**, a rappelé que depuis les années 1970 à nos jours, la question de l'environnement dans la zone de la Falémé constitue une préoccupation au centre de laquelle les communautés et les structures dynamiques n'ont eu de cesse d'améliorer les conditions et moyens de subsistance. Ainsi, a-t-il relevé l'opportunité de la mise en place d'un cadre harmonisé au niveau des Etats, afin d'asseoir, entre autres, une politique de maîtrise de l'eau adaptée.
 - ✧ **Docteur Axel Tcheheumeni DJANNI (SDG, UCAD) et Partenaire Dr. Peter DIETRICH (UFZ, Allemagne)**, a avancé l'idée de recherche pour répondre aux 8 des 17 ODD de l'ONU d'ici 2030 (dans 5 ans) par l'utilisation de techniques géophysiques tout en intégrant, d'autres disciplines complémentaires telles que l'hydrogéologie, l'hydrologie, l'imagerie spatiale, etc ... Plus spécifiquement, sa proposition porte sur les actions suivantes : (i) - Évaluation de la dynamique Source-Chemin de la pollution-Récepteur à travers les impacts de l'extraction de l'or dans la Falémé (complément des résultats de l'étude de l'OMVS) ; (ii)- Mise en œuvre des méthodes de nettoyage des eaux de surface et sites pollués ; (iii) - Développement et mise en œuvre de pratiques agricoles innovantes, pour que les orpilleurs ne retournent pas sur les sites.
 - ✧ **Monsieur Moussa BA, du Comité Directeur et Président Commission Partenariat de l'Association NAFAGABO**, a politique à but non lucratif pour le développement du Boundou et du Gadiaga recouvrant les départements de Bakel et de Goudiry, dans la région de Tambacounda : les actions doivent partir de la base. La mise en place d'un cadre de coordination des actions au niveau transfrontalier avec des actions

prioritaires de sensibilisation, formation, appui aux activités génératrices de revenus (AGR) permettra aux populations de vivre dans la quiétude. En effet, les retombées issues de l'orpaillage sont plus rentables. Cependant, le rôle des miniers dans la pollution des sols est à identifier. Aussi, mettre en place au niveau local, des groupes de communautés organisées et accompagnées, ne pourra que rassurer la cohésion au sein des communautés.

- ✧ **Professeur Mamadou FALL, Chef du Centre anti-poison du ministère de la Santé et de l'Action Sociale du Sénégal**, a précisé que l'engagement de son département avec l'implication des acteurs communautaires, est également très importante.

2. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

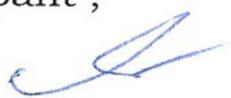
La lutte contre la dégradation des écosystèmes et de la biodiversité dans la Falémé, et plus généralement dans la zone du bassin du Fleuve Sénégal, constitue une intervention complexe et multidimensionnelle. Elle repose sur des questions d'ordre économique, géopolitique, environnemental, mais aussi de sécurité nationale et sous régionale.

En effet, la dépendance des populations riveraines aux activités d'orpaillage pour leur survie, l'impératif de protéger les écosystèmes et la biodiversité, notamment dans l'affluent de la Falémé, la surveillance et le contrôle des activités d'orpaillage, ainsi que la menace sécuritaire pesante au niveau des zones concernées (Kayes, Kédougou et Tambacounda), démontrent bien la nécessité d'adopter une approche holistique.

C'est dans ce sens que le webinaire régional sur cette problématique des impacts de l'orpaillage clandestin a été organisé, et qui a abouti des recommandations notées, ci-après :

- Harmoniser les textes réglementaires des différents Etats membres avec ceux de l'OMVS et insister sur leurs applications ;
- Dupliquer de façon pertinente et consensuelle les mesures prises sur la rive sénégalaise à toutes les zones du bassin concernées ;
- Proposer un programme de plaidoyer pour des mesures fortes à travers l'OMVS et les Etats membres ;
- Mettre en place un dispositif mixte régional de sécurité et de surveillance des zones sensibles suivant les dispositions réglementaires et juridiques des Etats membres ;
- Faire une étude diagnostique et une cartographie de l'existant (acteurs, actions en cours et en perspective) ;
- Analyser les contraintes de mise en œuvre des actions et initiatives dans la zone de la Falémé ;

- Mettre en place un cadre institutionnel de dialogue pour une mise en œuvre des réglementations, des activités économiques, ...
- Prendre en compte les conflits inter et intracommunautaires dans les stratégies communautaires des Etats membres et dans l'évaluation des impacts sanitaires et économiques de l'orpaillage ;
- Mettre en place des cadres de coordination et de concertation communautaire, nationale et régionale ou transfrontalière ;
- Renforcer les plans d'actions prioritaires à court terme avec des études sur les connaissances relatives aux aspects pédologiques et épidémiologiques, sur les impacts environnemental, économique et social, sur la biodiversité, ...
- Etablir un plan d'action prioritaire à moyen terme pour le développement d'infrastructures hydrauliques (voies d'écoulement secondaires, bassins de rétention), afin d'offrir des alternatives économiques aux populations locales et réduire leur dépendance à l'orpaillage clandestin ;
- Réaliser et mettre en exploitation le barrage de Gourbassi ;
- Développer des initiatives de recherche sur la restauration et la réhabilitation de l'affluent Falémé ;
- Informer et sensibiliser les acteurs communautaires sur les incidents en santé humaine et animale, dus à la pollution des eaux et sols par les polluants chimiques (mercure, cyanure) ;
- Mieux informer et former les communautés sur les aspects environnementaux, notamment ;
- Initier des projets pilotes d'encadrement dans les domaines agricole, des activités génératrices de revenus (AGR) et d'autres secteurs, en relation avec les services techniques des États (environnement, mines, santé, urbanisme, agriculture, ...) ;
- Mettre en place des sites de pépinières et planifier/mettre en œuvre des actions de reboisement ;
- Mettre en place une fiscalité adaptée à l'endroit des sociétés opérant dans le secteur minier, notamment celui de l'or, afin de les mettre à contribuer ;
- Prendre en compte la situation au niveau du Bafing et des autres affluents du bassin du fleuve Sénégal pour la mise en œuvre de mesures visant l'orpaillage informel ;
- Organiser dans les meilleurs délais, une mission de terrain de constatation dans le haut bassin, notamment sur les affluents Bafing et Bakoye où l'activité de l'orpaillage clandestin a atteint un niveau très préoccupant ;



- Intégrer les zones des affluents Bafing et Bakoye dans le plan d'actions prioritaires de protection et de restauration du Bassin du Fleuve Sénégal;
- Promouvoir la sensibilisation et renforcer le rôle des médias ;
- S'accorder sur le format du cadre de concertation qui, selon toute vraisemblance, pourrait être le Comité de Bassin de l'OMVS ou tout autre cadre approprié ;
- Mettre en place un cadre de concertation et de coordination des acteurs et partenaires au niveau régional et des cadres de concertation au niveau communautaire ;
- Élaborer la feuille de route sur les plans d'actions annuels, notamment des PA 2025 ;
- Organiser la prochaine rencontre en février 2025 sur les plans d'action 2025 et la mise en place du cadre de coordination et de concertation des acteurs et partenaires, en relation avec le Comité de Bassin de l'OMVS à travers ses différents collèges.

CONCLUSION

Le webinaire a permis d'avoir une appréciation de la situation de chaque Etat membre en matière de stratégie de lutte contre l'orpaillage informel, ainsi qu'un aperçu sur les projets présents et futurs pour limiter les impacts de cette activité au niveau du bassin du fleuve Sénégal, et en particulier de l'affluent Falémé.

Le webinaire a pris fin vers 13 heures 30mn après les remerciements adressés à tous les participants par Dr Ababakar MBAYE, Directeur de l'Environnement et du Développement Durable, au nom du Haut-Commissaire Adjoint de l'OMVS.

Rapporteur de séance :

Ibrahima TRAORE, Chef de Division Protection de l'Environnement et Suivi-Evaluation à la direction de l'Environnement et du Développement durable du Haut-Commissariat de l'OMVS

Président de séance :

Monsieur Mamadouba Max BANGOURA,

Haut-Commissaire Adjoint de l'OMVS

